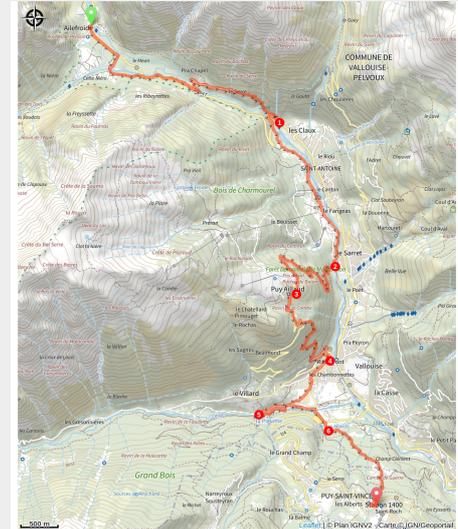


D'Ailefroide à Puy-Saint-Vincent 1400

CC du Pays des Ecrins - Vallouise-Pelvoux



Village de Puy-Saint-Vincent (© Parc national des Ecrins - Thierry Maillet)



Attention, suite aux crues de juin, deux portions ont été touchées.

- La piste entre les Essarts et le pont des gorges est fermée. Il faut suivre la route qui devient piste à droite en passant devant "Les Écrins d'Azur".

- Les sentiers d'accès à la vallée de l'Onde sont fermés par arrêté municipal, il faut suivre la route au niveau du lieu-dit les « Chambonnettes » pour rejoindre le pont Gérendoine.

Partir d'Ailefroide, passer par Pelvoux, Puy Aillaud, Vallouise et enfin Puy-Saint-Vincent. Une étape qui alterne entre ascensions vers de ravissants hameaux et des descentes au panorama époustouflant !

Les hameaux des Écrins sont riches en histoire, ici une architecture remarquable, là un cadran solaire typique des Hautes-Alpes. C'est l'occasion en traversant ces différents lieux de vies de plonger dans des siècles d'histoire montagnarde, tout en étant immergé dans les paysages exceptionnels des Écrins.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 6 h

Longueur : 16.5 km

Dénivelé positif : 680 m

Difficulté : Moyen

Type : Étape

Thèmes : Patrimoine et histoire, Point de vue

Itinéraire

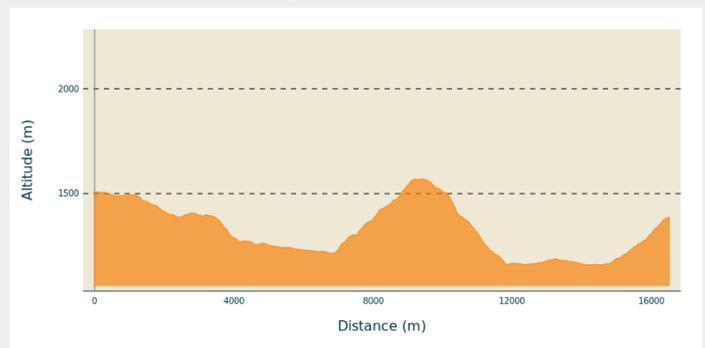
Départ : Ailefroide

Arrivée : Chapelle Saint Roch Puy-Saint-Vincent 1400

Balisage :  GR  PR  Trail

Communes : 1. Vallouise-Pelvoux
2. Puy-Saint-Vincent

Profil altimétrique



Altitude min 1160 m Altitude max 1570 m

Au départ d'Ailefroide, suivre la route direction Pelvoux jusqu'au pont qui enjambe le torrent (1,5 km). 100 m après le pont, prendre la sente sur la gauche (Pelvoux). Quand la sente rejoint la route (1419 m), la suivre sur environ 200 m (trail n°15) puis prendre le chemin sur la gauche (boîtes aux lettres) (trail n°15). Traverser le pont et suivre le chemin. Au croisement suivant, continuer tout droit (trail n°15). Après deux petits chalets, le chemin devient sentier (croix du Serre) et descend jusqu'aux Claux. On rejoint la route d'Ailefroide.

1. Passer le tunnel, traverser le pont et rester sur la route pendant 150m puis prendre le chemin sur la gauche. Rester sur la petite route goudronnée en rive droite du torrent (Le Sarret) jusqu'au parking de la station de Pelvoux. Passer devant la piscine et continuer le cheminement goudronné au plus près de la rivière. Après les dernières maisons, continuer sur la large piste longeant le Gyr. Au croisement suivant, prendre direction Vallouise, chemin ascendant.
2. On quitte les berges du Gyr pour monter vers Puy Aillaud. Au niveau de l'épingle, prendre le sentier à gauche. Après 50m, prendre à droite (Puy Aillaud). Avant Puy Aillaud, suivre les piquets dans la prairie.
3. Rejoindre la route, prendre direction Vallouise par chapelle. Après la sortie du village et quelques dizaines de mètres sur la route, prendre le sentier qui descend sur la gauche, (Vallouise). Arrivé à la chapelle, ne pas continuer tout droit mais suivre la route sur la gauche. Après l'épingle, prendre une petite sente (raide!) sur la gauche (trail n°19). Aux premières maisons, suivre la route goudronnée (descente), traverser la route d'Entre-les-Aygues et prendre une petite sente en face qui nous conduit sur la place du village.
4. A Vallouise, à droite la Rue Champ de Ville. Au croisement « Vallouise 1170 », suivre Pont des Fontaines. Le chemin traverse les prés et rejoint la piste qui longe l'Onde en rive gauche. Suivre ce chemin jusqu'au pont des Fontaines (2ème pont).
5. Traverser le pont et prendre à gauche. Au bout de 250m, possibilité de faire un aller-retour à la cascade de la Pissette (20 mn). Suivre la piste sur cette rive droite puis au prochain pont, traverser l'Onde et prendre la piste à droite puis encore à droite pour rejoindre le Pont Gérendoine qu'il faut traverser. Continuer sur la route jusqu'au croisement avec la D4 que l'on suit direction Puy St Vincent jusqu'à la sortie de la première épingle.

6. Prendre le chemin à gauche (Champ Clément, balisage GR). Aux croisements suivants, suivre toujours la direction Les Alberts (GR). Arrivé sur la route départementale contourner le bâtiment du SDIS (cheminement piéton, escalier métallique). Puis prendre la rue goudronnée à gauche jusqu'à la chapelle St Roch.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Possibilité d'éviter la montée à Puy Aillaud en empruntant le sentier en rive droite du Gyr jusqu'à Vallouise.

Avant la sortie sur le plateau de Puy Aillaud, court passage rocheux où il faut poser les mains, appelé « la cheminée », sans véritable difficulté mais qui peut impressionner.

Après Puy Aillaud et la chapelle, descente raide sur quelques mètres, peu d'adhérence par temps sec et glissante si le sol est mouillé.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone !

Attention en zone cœur du Parc National des Écrins une réglementation spécifique aux sports de nature s'applique : <https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/sports-de-nature>

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

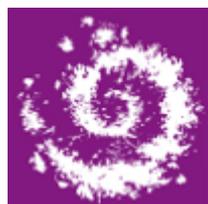
Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone et de privilégier un survol de la zone à une distance de survol de 300m sol soit à une altitude minimale de 2380m.

Attention en zone cœur du Parc National des Écrins une réglementation spécifique aux sports de nature s'applique : <https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/sports-de-nature>

Source



Parc national des Ecrins

<https://www.ecrins-parcnational.fr>